



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 31 mars 2022 — N° 44

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet Proximité visant à intervenir auprès des clientèles vulnérables.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du projet collectif d'agriculture urbaine Demain L'Île-des-Soeurs.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Christian Provencher pour ses 35 ans de carrière dans le domaine de l'éducation.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner l'engagement communautaire de quatre finissants du cégep de Sorel-Tracy.

31 mars 2022

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Yppersiel, propriétaire de la boutique Chaussures Monik.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage au musher Martin Massicotte.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage au chanoine André Asselin pour sa contribution à la découverte de la flore abitibienne.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner la solidarité des citoyens de la Beauce envers les Ukrainiens.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

31 mars 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le plan stratégique 2021-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur.
(Dépôt n° 445-20220331)

Puis, au nom de M. Bonnardel, ministre des Transports, il dépose :

Le rapport sur l'application de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, pour la période du 10 octobre 2020 au 10 octobre 2021.
(Dépôt n° 446-20220331)

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

La Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du Travail, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 447-20220331)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale du Québec approuve la Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement, 2019, de l'Organisation internationale du travail.

(Dépôt n° 448-20220331)

31 mars 2022

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 février 2022 par Mme Hivon (Joliette) concernant l'amélioration et le suivi de la qualité de l'air dans les écoles;

(Dépôt n° 449-20220331)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 mars 2022 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant l'opposition aux versements d'indemnisations aux entreprises pétrolières et gazières à la suite de l'annulation de permis d'exploitation.

(Dépôt n° 450-20220331)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 63.1 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 531 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait d'articles au projet de loi n° 96 qui pourraient avoir un impact négatif sur les citoyens anglophones et les communautés bilingues.

(Dépôt n° 451-20220331)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

31 mars 2022

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la sauvegarde de sécurité informatique qui a lieu le 31 mars;

QU'elle rappelle le caractère stratégique d'implanter des mesures concrètes qui amélioreront l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec;

QU'elle prenne acte que le gouvernement, ses ministères et ses organismes publics doivent s'adapter à la réalité numérique du 21^e siècle et prendre tous les moyens pour protéger adéquatement la vie privée des Québécois sur toutes les plateformes et tous les outils technologiques à notre portée;

QU'elle reconnaisse les avancées du gouvernement en cybersécurité et en protection des renseignements personnels;

Enfin, qu'elle souligne la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique qui est le porte-étendard des meilleures pratiques de sécurité informatique et de la cyber hygiène pour l'État québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Sauvé (Fabre), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête publique indépendante sur la gestion de la pandémie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

31 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la visibilité trans;

QU'à cette occasion, elle rappelle que les personnes trans vivent au quotidien des violences et des discriminations basées sur leur identité de genre;

QU'elle reconnaisse l'importance de financer les ressources communautaires trans, lesquelles contribuent à protéger les droits des communautés de la pluralité de genre, et à faire du Québec une société plus ouverte et égalitaire;

QU'elle rappelle que les personnes trans sont plus susceptibles de vivre des problèmes de santé mentale et d'avoir des idées suicidaires que la population cisgenre;

QU'elle rappelle que le gouvernement a annoncé son intention de modifier le projet de loi n° 2 afin de répondre aux préoccupations soulevées par les différents membres des communautés LGBTQi+;

QU'elle souhaite le dépôt des amendements attendu par les communautés LGBTQi+ le plus rapidement possible;

QU'elle souligne l'importance de débiter l'étude détaillée dans les meilleurs délais afin d'adopter le projet de loi n° 2 d'ici la fin de la législature;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement du Québec à être un exemple législatif à travers le monde de promotion de l'égalité et de l'équité pour les communautés de la pluralité de genre.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

31 mars 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 273 en annexe)

Pour : **87** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la disparité alléguée du traitement des étudiants étrangers francophones et anglophones par le gouvernement fédéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève.

31 mars 2022

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 mars 2022, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 8 avril 2022, Mme Nichols (Vaudreuil) s'adressera à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement caquiste en matière d'habitation ».

31 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 mars 2022, sur la prise en considération du rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, ainsi que sur les amendements transmis par M. Zanetti (Jean-Lesage).

Le débat terminé, et les amendements transmis par M. Zanetti (Jean-Lesage) ayant été mis aux voix le 30 mars 2022, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, ainsi que les amendements transmis par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 2.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 2.

31 mars 2022

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 30.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 30.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 46.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 89.2.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, à l'article 2.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, à l'article 30.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, introduisant l'article 70.1.

L'amendement est rejeté.

31 mars 2022

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, à l'article 81.

L'amendement est rejeté.

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des relations avec les citoyens.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, ainsi que les amendements transmis par Mme Melançon (Verdun) et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de celui de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) proposant l'introduction de l'article 1.1 au projet de loi, puisqu'il est contraire au principe de l'initiative financière de la Couronne.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Melançon (Verdun) à l'article 30.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Melançon (Verdun) à l'article 156.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) à l'article 30.

L'amendement est rejeté.

31 mars 2022

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) à l'article 87.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) introduisant l'article 87.1.

L'amendement est rejeté.

Est enfin mis aux voix l'amendement proposé par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) à l'article 156.

L'amendement est rejeté.

Du consentement de l'Assemblée, le débat reprend.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée le 15 mars 2022, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Conformément à l'article 186 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre de renvoi du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive à la Commission de la Santé et des Services sociaux et prévoyant que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux en soit membre.

La motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, soit renvoyé à la commission plénière pour étude détaillée.

La motion est adoptée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 498 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), propose que le projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 10 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

31 mars 2022

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 5 avril 2022, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 13 h 28, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 avril 2022, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

31 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 273)

POUR - 87

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|----------------------------|
| Allaire (CAQ) | Dufour (CAQ) | LeBel (CAQ) | Poulin (CAQ) |
| Arcand (PLQ) | Émond (CAQ) | (Champlain) | Proulx (CAQ) |
| Arseneau (PQ) | Fitzgibbon (CAQ) | Lecours (CAQ) | (Côte-du-Sud) |
| Bachand (CAQ) | Fontecilla (QS) | (Lotbinière-Frontenac) | Proulx (CAQ) |
| Barrette (PLQ) | Fortin (PLQ) | Lecours (CAQ) | (Berthier) |
| Benjamin (PLQ) | Foster (CAQ) | (Les Plaines) | Provençal (CAQ) |
| Birnbaum (PLQ) | Gaudreault (PQ) | Leduc (QS) | Reid (CAQ) |
| Blais (CAQ) | (Jonquière) | Lefebvre (CAQ) | Rizqy (PLQ) |
| (Prévost) | Ghazal (QS) | Leitão (PLQ) | Roberge (CAQ) |
| Blais (CAQ) | Girard (CAQ) | Lemay (CAQ) | Rotiroti (PLQ) |
| (Abitibi-Ouest) | (Lac-Saint-Jean) | Lemieux (CAQ) | Rousselle (PLQ) |
| Boulet (CAQ) | Girard (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Roy (CAQ) |
| Boutin (CAQ) | (Groulx) | (Chauveau) | (Montarville) |
| Bussière (CAQ) | Girault (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Sauvé (PLQ) |
| Caire (CAQ) | Grondin (CAQ) | (Chapleau) | Simard (CAQ) |
| Campeau (CAQ) | Hébert (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Skeete (CAQ) |
| Carmant (CAQ) | Hivon (PQ) | Marissal (QS) | Tardif (CAQ) |
| Caron (CAQ) | Isabelle (CAQ) | Martel (CAQ) | (Laviolette–Saint-Maurice) |
| Charbonneau (PLQ) | Jacques (CAQ) | Massé (QS) | Thouin (CAQ) |
| Chassé (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | Melançon (PLQ) | Tremblay (CAQ) |
| Chassin (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Ménard (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Ciccone (PLQ) | Julien (CAQ) | Nadeau-Dubois (QS) | |
| D'Amours (CAQ) | Kelley (PLQ) | Ouellette (IND) | |
| Dansereau (CAQ) | Labrie (QS) | Perry Mélançon (PQ) | |
| David (PLQ) | Laframboise (CAQ) | Picard (CAQ) | |
| Derraji (PLQ) | Lafrenière (CAQ) | (Soulanges) | |
| Dubé (CAQ) | Lamontagne (CAQ) | Polo (PLQ) | |